



Berchem-Sainte-Agathe, le 2 décembre 2012

Monsieur le Bougmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins et Conseillers Communaux,

Le projet de construction des Jardins du Nord sur l'ancien site de Ganck continue de susciter beaucoup de réactions au sein des habitants de notre quartier. Le Comité n'ayant reçu de nouvelles de la part du Collège suite à sa lettre du 29 Octobre, je fais appel au droit à l'interpellation du Conseil afin de porter notre message.

En effet, les multiples impacts de la volumétrie de ce projet nous semblent sous estimés : 175 nouveaux habitants¹ dans des immeubles allant jusqu'à 6 niveaux² alors que la rue des Combattants comporte essentiellement des maisons unifamiliales et quelques immeubles de maximum 4 niveaux, c'est un choc pour les riverains de notre quartier, dont les habitants de la Venelle du Vieux Moulin seront les premiers à payer le prix.

Si nous songeons tout naturellement aux problèmes de parking, de circulation et de mobilité, nous songeons aussi à la convivialité, au caractère presque villageois de notre quartier : c'est véritablement l'inscription d'un projet dans une logique que nous voudrions défendre.

Le Comité n'a rien contre un projet d'immeuble à appartements, contre l'augmentation de l'offre de logements au sein de notre commune. Mais cette dernière doit être qualitative et non simplement quantitative : si le projet déséquilibre ce bon vivre qui caractérise le quartier, comment en réussir son intégration ? Veut-on préserver cette identité berchemoise, qui en fait un « village urbain » au sein de la région?

Le comité Ruelens croit que c'est cette qualité de vie qui fait la force de notre quartier, et c'est pourquoi je voudrais user de mon droit à l'interpellation pour porter le message de l'association: vous rappeler ce qui fait la valeur de notre quartier, de notre commune ; et vous démontrer que cette mouture du projet Jardins du Nord ne s'inscrit toujours pas dans cette logique.

En attendant de pouvoir vous exprimer nos craintes de vive voix, je vous prie d'agrérer,
Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Nicolas Leclercq
Rue des Combattants 131
1082 Berchem-Sainte-Agathe

Tel: 0476/29 66 46

¹ Ref: Rapport d'incidence sur l'environnement du projet, p 42

² Ref: Rapport d'incidence sur l'environnement du projet p 28: rez + 4 niveaux + étage en retrait

DROIT D'INTERPELLATION DES HABITANTS

(articles 51-54 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal)

Nous, soussignés, habitants de la commune de Berchem-Sainte-Agathe, âgés de 16 ans au moins, adhérons à la demande d'interpellation au Conseil communal déposée par Monsieur/Madame (ci-dessous nommé « l'interpellateur »)
nom : LÉGELAC prénom : MICHAËL

domicilié(e) à ...
..... RUE DES COMBETTANTS 131
..... 1082 BRUXELLES
..... numéro national : 800612 382 07
et concernant ...COMITÉ DE QUARTIER RUSTENS - PROTÉGÉ TARDUS DU NORD

NOM - PRÉNOM	ADRESSE	NUMERO NATIONAL	SIGNATURE
L'INTERPELLATEUR	L'INTERPELLATEUR	L'INTERPELLATEUR	L'INTERPELLATEUR
2. LIGOT Agnès	Rue du Combettants 102 à 1082	71-09-09 - 192-25	<u>Agnès Ligot</u>
3. LAURORE Marie	Rue des Combattants 131 à 1082	81.11.04-150.53	<u>Marie Laurose</u>
4. LECLERC	Clos du Tilleul 7	54.10.08.981.95	<u>Leclerc</u>
5. VAN DEN WEST Yoris	DOUVENVELDSTEE 31	70.03.26.491.34	<u>Yoris Van Den West</u>
6. BRY Anne Françoise	8 clos des Tilleul	40.09.02.073.09	<u>Anne Françoise Bry</u>
7. HOOGHEM Claudio	8 clos des Tilleul	65.12.05.175.57	<u>Claudio Hooghem</u>
8. DIKOT POTVIN	9 Lindegardre	41.09.02.073.09	<u>Diikot Potvin</u>
9. VIOLETA Vega Caiiro	9 Sint-Jozef	71.03.17.544.03	<u>Violeta Vega Caiiro</u>
10. BOTIS Tongue	10 Clos du Tilleul	79.02.27.117.41	<u>Tongue Botis</u>
11. Sandra Jozzi	12 Clos des Tilleul	33.08.14-200.96	<u>Sandra Jozzi</u>
12. FERIN Louis	15 Clos des Tilleul	51.11.24-355.73	<u>Louis Ferin</u>
13. FERIN Delia	16 Clos du Tilleul	60.06.19-452.79	<u>Delia Ferin</u>
14. VERBIST Rosiane	7 (Des 8m Tilleul)	55.09.03.410.29	<u>Rosiane Verbist</u>
15. SIMONS Edwin	MOLENVELDSTEE 27	30.05.30.05.96.1	<u>Edwin Simons</u>
16. HATHOUR Basma	MOLENVELDSTEE Du Chayd	71.02.26.300.84	<u>Basma Hathour</u>
17. SCHIJF POLSKER	MOLENVELDSTEE Du Chayd	61.12.29.03.91	<u>Schijf Polsker</u>
18. LECHHTER Véronique	27 Rue de l'Église	03.01.19.01.11	<u>Véronique Lechhter</u>
19. VERGNETTE Wimme	27 Rue de l'Église	03.03.19.01.08-21	<u>Wimme Vergnette</u>
20. THIERRY Lise	Janette du Chemin des	03.03.19.01.08-21	<u>Lise Thierry</u>
	medien 21	1042 681	680 726 276 33



INTERPIELATIERECHT VAN DE INWONERS

(artikels 51-54 van het Reglement van inwendige orde van de Gemeenteraad)

Wij, ondergetekenden, inwoners van de gemeente Sint-Agatha-Berchem met een minimum leeftijd van 16 jaar, ondersteunen de aanvraag tot interpellatie op de Gemeenteraad ingediend door Mevrouw/Mijnheer (verder genoemd "de interpellant")
naam : voornaam : gedomicilieerd te rijksregisternummer en betreffende

NAAM - VOORNAAM	ADRES	RIJKSREGISTERNUMMER	ONDERTEKENING
1. DE INTERPELLANT	DE INTERPELLANT	DE INTERPELLANT	
2. VAN LOOCHEM, JEWGENIA	Vredere du Erfelp, DV Nieuwlin	73 95 03 04743	<i>Janet</i>
3. LE COEF ANICK	Molenstraat, 27	72 12 30 - 05658	<i>Anick</i>
4. EULERO REGINALD	Ienges, de Camp d'Aspin, 31	700117 - 31526	<i>Eulero</i>
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			

DROIT D'INTERPELLATION DES HABITANTS

(articles 51-54 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal)

Bien exposé du sujet traité :

Article 52 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil : « Pour être valablement introduite auprès du conseil, la demande d'interpellation doit être signée par 20 personnes, domiciliées dans la commune et âgées de 16 ans au moins. L'interpellation doit être relative à un sujet d'intérêt communal, ne pas revêtir un intérêt exclusivement particulier et être rédigé en français ou en néerlandais. Est irrecevable, l'interpellation relative à une matière qui relève des séances à huis clos, qui figure déjà à l'ordre du jour du conseil, qui a déjà fait l'objet d'une interpellation au cours des derniers 3 mois ou qui ne respecte pas les droits de l'homme ou revêt un caractère raciste ou xénophobe. »)

POUR VOTRE COMITÉ DÉ QUARTIER RUE DES HABITANTS BUREAU RESEAU / LA MÉTROPOLE ACTUELLE DU PROJET
MANUFACTURE NE S'INScrit PAS DANS LA TAILLE NOUS NOTRE QUARTIER.
NE VOUDRAIS ATTIRE L'ATTENTION DU CONSEIL AVANT QU'UNE DECISION SOIT PRETE DEMAIN A L'EXCUTION DU PERMIS
D'AMENAGEMENT.

VOIR ENCLACEMENT LETTRE CI-JOINTE

La demande d'interpellation doit être introduite par écrit et signée en original (pas de fax ou de courriel) à l'attention du Collège des Bourgmestres et Echevins - Avenue du Roi Albert 33, 1082 Berchem-Sainte-Agathe - au moins 5 jours francs avant la date fixée pour la séance du Conseil communal. Par "5 jours francs", il y a lieu d'entendre cinq jours de 24 heures, cela signifiant que le jour de réception de la proposition et celui de la réunion du Conseil communal ne sont pas compris dans ce délai.